

Réf: Dossier N° 077002

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « URGENCE MATERIELS ET ASSISTANCES » en abrégé « URG-MAT ASSISTANCES »

Siège social Bingerville, Bingerville, Bingerville, ABATTA NORD
2EX BINGERVILLE, Lot 190, Ilot 19

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 13/12/2021 , et enregistrés au CEPICI le 28/01/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « URGENCE MATERIELS ET

ASSISTANCES » en abrégé « URG-MAT ASSISTANCES »

Objet : Commerce général, Matériels médicaux, Profession médicale, Assistance et transfert médical international, Prestations de services, Transport divers, Import-Export.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Bingerville, Bingerville, Bingerville, ABATTA NORD
2EX BINGERVILLE, Lot 190, Ilot 19

Dirigeant(s) : Mme CAMARA NINA ANGE PRINCESSE FOFANA

(GÉRANTE)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-00532 du 11/02/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°05046/GTCA/RC/2022 du 11/02/2022

